



Partage d'expériences entre acteurs français, allemands et suisses »

28 mai 2009

à la Maison de la Région Alsace à Strasbourg

Actes du séminaire

Introduction

Le Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS), la Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL) et l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) ont organisé un séminaire dédié aux IDS, le 28 mai 2009, pour faire partager les expériences et les différentes approches mises en œuvre dans ce domaine au sein de l'espace du Rhin-Supérieur. Au total 87 personnes ont participé au séminaire, dont 68 français, 17 allemands et 2 suisses. La matinée, les présentations de 7 projets d'IDS, toutes développées à des niveaux administratifs différents (niveau local, régional et transfrontalier) ont permis de faire un état des lieux des avantages et des difficultés que représente INSPIRE pour ces IDS et souligné la variété des projets engagés en Suisse, en France et en Allemagne. Certains projets se trouvent dans une phase de démarrage tel que celui de CIGAL, du SIGRS et de l'ETB. D'autres, plus avancés, mettent en valeur des démarches territoriales, comme le Géoportail du canton de Bâle Campagne et celui du Conseil Général du Haut-Rhin ou portent sur une thématique particulière, tel que le projet LOGAR (Liaison opérationnelle pour la gestion de l'aquifère rhénan) et celui des documents de planifications régionaux du Baden Württemberg. Deux projets transfrontaliers ont également été présentés (Dach+, LOGAR) révélant les problèmes d'harmonisation des données et de systèmes de projection différents.

Finalement, ces différentes présentations et les résultats français d'une enquête menée par le réseau Esdi Net + au niveau européen sur les infrastructures IDS, ont dégagé des pistes de réflexion variées pour la journée: Comment définir une IDS ? Quels défis sont posés par la Directive Inspire ? Quels sont les freins à la mise en place d'une IDS ? Comment améliorer la qualité de l'information géographique ? Comment mieux harmoniser des modèles de données différents? Et même : comment concilier IDS et agendas politiques ?

L'après-midi s'est articulée autour de trois ateliers simultanés (Directive Inspire, IDS, interopérabilité), dans lesquels les experts tri nationaux on pu s'exprimer librement sur un sujet et échangé de manière constructive et bilingue (grâce à une traduction simultanée) leurs expériences quotidiennes.

Synthèse du 1^{er} atelier sur l'INSPIRE

Après un tour de table des 25 participants, à grande majorité française, les attentes formulées sur INSPIRE sont assez générales :

- Quelles structures sont concernées par la Directive Inspire ?
- Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour être « Inspiro compatible » ?
- Comment s'organise la mise en place au niveau européen, national et local ?

Il est rappelé que la Directive Inspire recouvre plusieurs champs. Il s'agit de développer plusieurs services : de découverte, de visualisation et de téléchargement, des métadonnées. La Directive concerne tous les organismes couvrant des missions de services publics dans la mesure où ils sont responsables des données figurant dans les annexes de la Directive. Un technicien de Karlsruhe fait part de la mise en place d'Inspire en Allemagne, de l'organisation au sein des Länder, en réseau entre différents niveaux d'administrations.

Il est rappelé que différentes sources dont des sites Internet (par exemple <http://inspire.brgm.fr/Pages/Accueil.aspx>, <http://inspire.jrc.ec.europa.eu/>) constituent une source de renseignements riches sur Inspire.

L'organisation pour la mise en place d'Inspire en France prévoit de s'appuyer sur des structures et des dynamiques locales comme relais : CIGAL (Coopération pour l'Information Géographique en Alsace) pour ne citer que cette dynamique, constitue une ressource riche et intéressante (animations, partage de connaissance, outils, données) que les acteurs locaux ne doivent pas hésiter à solliciter pour avancer dans la mise en œuvre d'Inspire.

Des préoccupations ont également été exprimées : Comment « vendre » la Directive Inspire à son élu car sa mise en œuvre entraîne une surcharge de travail et donc de coût ? Inspire ne doit pas être vécue comme une contrainte. La Directive entraîne la mise en place de nouvelles méthodes et services dont le but final est d'apporter de la qualité et de la cohérence au service des citoyens.

Une fois négocié, le virage introduit par la Directive Inspire dans le domaine de l'information géographique, sera profitable à tous.

Synthèse du 2^{ème} atelier sur les IDS

Le tour de table permet de recenser 35 participants à grande majorité française. La question des Infrastructures de Données Spatiales (IDS) ou Infrastructures de Données Géographiques (IDG) est par nature transversale.

Après une introduction, mettant en évidence le rôle des SIG et leur évolution comme outil de « gestion numérique partagée des territoires », le groupe de travail s'est penché sur la définition de ces IDS. Outre un outil, c'est également un concept et une démarche structurée. Ainsi, 4 points essentiels ont été identifiés :

- Tout d'abord, la donnée, matière première et raison d'être de l'IDS.
- Ensuite, les services (catalogage, visualisation, transformation, etc.) qui représentent un levier d'action et un accès indispensables à l'information.
- Les règles qui régissent les processus et le fonctionnement de la démarche.

- Enfin, des personnes et des structures en réseaux qui produisent, échangent partagent, exploitent les données.

A cela, il convient également d'ajouter un point non négligeable relatif au soutien politique et financier incontournables pour la pérennité des actions engagées.

Par ailleurs, l'atelier a également mis en évidence le besoin, au travers des IDS, de se dégager des contingences matérielles et assurer un fonctionnement souple et transparent entre fournisseurs et utilisateurs des données.

La clé d'entrée est inévitablement la manière de capitaliser et valoriser l'information en la rendant accessible. L'enjeu est alors de savoir où trouver l'information et comment l'utiliser. Comme le préconise la Directive INSPIRE, les services et les données doivent se situer à un endroit unique, au plus proche de leur lieu de production dans un souci de bonne gestion, de mise à jour et d'accessibilité. Peu importe la démultiplication des géoportails et plateformes géomatiques, l'important étant que les données soient disponibles. En effet, le succès des IDS dépend avant tout de la circulation de l'information entre les acteurs.

Cette accessibilité pose cependant aujourd'hui la question de l'interopérabilité (juridique, technique, géographique, sémantique) des données, des matériels et des logiciels. C'est ici, semble-t-il que réside l'un des principaux freins et contraintes au niveau transfrontalier. Doit-on s'orienter vers une harmonisation générale des outils de travail ?

Synthèse du 3^{ème} atelier sur l'Interopérabilité

Un tour de table permet de recenser une vingtaine de participants pour la plupart allemands. Ce chiffre souligne l'intérêt particulier des partenaires allemands et suisses pour les réflexions suscitées par l'interopérabilité et la Directive Inspire.

Avant d'ouvrir le débat sur le sujet, M. Höhne, du Centre de compétence en Infrastructure de Données Spatiales du Land de Bade-Wurtemberg (GDI-Kompetenzzentrum des Landesamts für Geoinformation und Landentwicklung Baden-Württemberg), animateur de cet atelier et spécialiste de la thématique, en dresse un rapide état des lieux. Partant du fait que l'interopérabilité se décline sur un plan technique, sémantique et géométrique, la Directive Inspire instaure des règles d'implémentation au niveau européen impliquant une harmonisation à la fois technique (nécessité de mettre en place des outils complémentaires pour compléter les lacunes techniques), géométrique (dépasser les différences de systèmes de projection) et sémantique des données (mise en place de glossaires, de catalogues de métadonnées...).

A ce jour, les experts déplorent encore de nombreux freins à l'interopérabilité des données. Ainsi, la mauvaise qualité des données est encore trop fréquente, surtout pour les utilisateurs finaux qui ne disposent pas toujours des outils adéquats pour la déceler et y pallier. Pour endiguer ce problème, il pourrait être envisagé de joindre aux données les raisons qui ont motivé leur création. Ceci pourrait par exemple prendre la forme d'une synthèse du cahier des charges lié à la production de la donnée. Il ne faut pas non plus minimiser le fait que bien souvent les données sont créées pour un usage propre, et ne sont donc pas unifiées. Enfin, les différences institutionnelles et linguistiques constituent un frein à l'échange de même que la question des licences régissant l'utilisation des données.

Globalement, nous disposons d'ores et déjà d'outils facilitant l'échange de données. Néanmoins, pour permettre pleinement leur interopérabilité, les normes et les standards doivent être développés, sans quoi la circulation et l'échange d'informations restent indéniablement difficiles.

Conclusion

Cette journée de séminaire nous aura permis de mieux cerner les enjeux actuels liés aux infrastructures de données spatiales (IDS) et donc à l'impact qu'elles ont sur la circulation de l'information géographique.

A la question comment définir une IDS, une réponse se dégage : les IDS sont des outils partagés de gestion numérique des territoires, impliquant tout un travail en relation avec des données mais également avec des réseaux d'experts, des réseaux institutionnels et politiques, sans lesquels une IDS ne peut pas fonctionner.

Se pose également la question de l'articulation entre l'approche territoriale et l'approche thématique des IDS. Les présentations de la matinée ont montré plusieurs exemples de projets qui s'orientaient soit vers l'une soit vers l'autre des approches, soit qui intégraient les deux. Au final, bon nombre de participants se sont accordés sur le fait, que, pour être pleinement pertinente et utile, une IDS doit fédérer la dimension territoriale et la dimension thématique autour d'un projet.

Les projets présentés montrent qu'aussi différents soient-ils, national ou transfrontalier, territorial ou thématique, les préoccupations liées à l'élaboration d'une nomenclature commune permettant l'échange et l'interopérabilité des données demandent bien plus d'efforts que les problèmes techniques. Ainsi la mise en œuvre de la directive INSPIRE est-elle fortement attendue par la communauté géomatique. Une autre préoccupation commune est de gérer le rapport entre les géoportails « officiels » développés par les collectivités et ceux à caractère « commercial » étant plus dynamique dans la production, tels que google earth. Cette question soulève la problématique de la mise à jour des données, de leur fiabilité et de leurs coûts.

Par ailleurs, cette journée de réflexions et d'échanges nous aura aussi permis de mieux cerner les défis posés par la Directive Inspire, dont tout l'enjeu est de permettre que des données soient stockées, entretenues et mises à jour en un point central tout en étant rendues accessibles et utilisables par le plus grand nombre.

Après nous être penchés sur la nature d'une IDS (« Qu'est-ce qui caractérise une IDS ? ») restait donc à déterminer quels peuvent être les freins à la mise en place d'une IDS. Il est intéressant de constater que cette question suscite d'abord, chez la plupart des experts, des réflexions autour des difficultés techniques comme la juxtaposition de données non compatibles, et qu'ils oublient peut-être un peu trop rapidement combien il est difficile d'élaborer une nomenclature commune alors même qu'elle est cruciale pour l'échange et l'interopérabilité des données ou combien la pérennité des financements d'un projet conditionne son bon déroulement. Pourtant, l'absence de normes et de standards communs ou de sources pérennes de financement peut attenter sérieusement au lancement et au bon fonctionnement d'un projet d'IDS. A titre illustratif, le Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) a bénéficié d'un co-financement INTERREG à son lancement, mais il a surtout bénéficié d'un engagement politique et financier durable depuis 2008. Ceci révèle donc un dernier aspect crucial, une IDS doit bénéficier d'un engagement politique fort pour qu'elle fonctionne bien. En somme, nées de l'exigence d'une information géographique de qualité, transparente et rapide, les IDS doivent permettre de délivrer une information fiable dans un délai rapide, afin de réaliser des produits cartographiques de qualité, en adéquation avec le message initial que l'on veut faire passer.

De cette journée de séminaire bilingue et trinationale, riche d'exemples et d'expériences vécues par les experts, on retiendra que l'entrée en vigueur de la Directive Inspire, très attendue par tous, a été vécue comme une grande avancée par la communauté géomatique. Toutefois, les nombreuses questions en suspens ne doivent pas être minimisées et le chemin à parcourir sera encore long avant d'arriver à une circulation optimale des informations, au niveau européen.